



faire pour
apprendre

APPEL À PROJETS

ÉCOLES DE

PRODUCTION

APPEL À PROJETS ÉCOLES DE PRODUCTION

Dans le cadre de ses objectifs, la Région Île-de-France, en partenariat avec la Fédération nationale des écoles de production, se mobilise pour **la formation professionnelle et l'insertion des jeunes, notamment les plus fragiles.**

Les Ecoles de production constituent un modèle qui fonctionne. A l'issue de leur scolarité, les élèves reçoivent en moyenne 5 à 6 offres d'emploi et 93% d'entre eux réussissent leur examen (CAP, Bac Pro...). Près de 77% poursuivent leurs études dont 52% en alternance.

L'objectif vise à atteindre le nombre de 20 Ecoles de production en Île-de-France d'ici à la fin de l'année 2027 et à accompagner davantage de nouveaux jeunes en situation de rupture scolaire vers ce dispositif, tout en suscitant des vocations pour les métiers à fort potentiel d'emploi, qu'il s'agisse de l'industrie, mais également de l'aide à la personne, du service automobile, de la restauration, du bois, du bâtiment, du développement durable ou du numérique pour ne citer que quelques exemples. Encore insuffisamment investis par les jeunes et leurs familles, ce dispositif vise également à répondre aux besoins en compétences de nos entreprises franciliennes, qui continuent de recruter.

I. CONTEXTE

Les Ecoles de Production sont des établissements techniques privés qui s'adressent aux jeunes à partir de 15 ans, dont les jeunes en situation de décrochage scolaire ou pour lesquels le système éducatif traditionnel est inadapté. Elles proposent à ces jeunes qui ont le statut d'élève une « troisième voie » de formation diplômantes (CAP, Bac Pro...) en complément des formations techniques existantes (LEP et CFA). En effet, leur pédagogie s'appuie sur la doctrine du « faire pour apprendre » : les élèves des écoles de production travaillent directement sur des commandes réelles passées par les entreprises locales, les collectivités et les particuliers. Les jeunes sont donc placés face aux exigences du monde professionnel, ce qui facilite ensuite leur accession à l'emploi, le plus souvent chez les entreprises partenaires de l'école.

Le réseau des écoles de production francilien comprend actuellement 7 établissements, contre 3 en 2024, pour 130 élèves formés. Ces écoles, reconnues depuis la loi 2018-711 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, sont regroupées au sein de la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP). Cette fédération, qui labellise les écoles de production, a pour objectif d'atteindre 100 écoles d'ici à 2028, soit 4000 élèves.

II. OBJECTIFS

L'objectif de cet appel à projet est de faire émerger de nouveaux projets d'écoles de production en Île-de-France, par un soutien financier à la création en investissement et en fonctionnement et un soutien opérationnel en ingénierie de projet. Par ailleurs, une aide exceptionnelle peut être débloquée au cas par cas. Les projets soutenus devront être labellisés ou en cours de labellisation par la FNEP, et avoir un impact territorial avéré sur une filière économique concernée. Cet AAP vise donc à soutenir des projets d'écoles de production qui apportent une réponse « sur mesure » à des territoires qui font face à cette problématique quadruple :

- **Un besoin en main d'œuvre sur des métiers en tension ;**
- **Un manque de formation technique pour ces métiers ;**
- **Des jeunes en situation de décrochage scolaire et sans orientation professionnelle ou des jeunes souhaitant poursuivre leur formation dans le cadre d'une approche alternative au système scolaire.**
- **Des besoins de sous-traitance identifiés de la part des entreprises, par leur rôle de partenaires des écoles.**

III. OFFRE DE L'AAP

L'appel à projet « Ecoles de production » offrira aux lauréats **un accompagnement « sur- mesure »** de la Région et du réseau des écoles de production, tout au long du projet de lancement de l'école. Cet accompagnement pourra être complété du soutien des collectivités territoriales (EPCI) et s'orientera autour de deux axes centraux pour accélérer la réalisation des projets d'écoles de production :

1. **Un soutien financier en investissement :** la Région Île-de-France apporte un soutien financier en investissement à toute nouvelle école de production ou nouvelle section au sein d'une école déjà existante. Le taux de subvention maximum sur les investissements sera de 70%, dans une limite de 100 000 euros.
2. **Un soutien financier en fonctionnement chaque année :** pour permettre à l'école de fonctionner année après année, la Région apporte une aide annuelle de 5 000 euros par élève dès la première année de fonctionnement. Cette enveloppe est ensuite complétée par le soutien financier de l'Etat d'un montant globalement similaire.

En complément et pour pallier **aux difficultés financières liées à l'amorçage du projet**, une aide ponctuelle et exceptionnelle peut être octroyées pour les écoles en phase de démarrage.

Aussi, la Région Île-de-France et la FNEP mettent à disposition des porteurs de projet **leurs ingénieries** pour les aider à toutes les étapes de création et après l'ouverture :

- La Région, en lien avec ses compétences pourra notamment accompagner les porteurs sur l'analyse économique, le lien avec les entreprises et les collectivités territoriales.
- La FNEP propose un processus d'accompagnement structuré et des séminaires aux porteurs de projet aux différentes étapes de création. Elle accompagne les porteurs dans leur recherche de financements publics et privés.

IV. CRITERES DE REUSSITE

La réussite à long-terme d'un projet d'école de production repose sur plusieurs prérequis fondamentaux:

1. Liés aux caractéristiques du tissu économique local et aux besoins des entreprises en matière de compétences/qualifications

- Le porteur de projet doit être familier des dynamiques et des besoins économiques propres à son territoire. En particulier, le porteur doit pouvoir présenter un diagnostic des besoins en sous-traitance et en compétences des entreprises sur le territoire, qui peut s'appuyer sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) lorsque le territoire en dispose. Une analyse de ces besoins en compétences par rapport aux offres de formations techniques déjà existantes sur le territoire est également nécessaire pour assurer la pérennité du projet d'école de production.

2. Liés aux soutiens au projet

- Un engagement fort des entreprises dans le projet, gage de la pérennité de l'école, est attendu. L'engagement de celles-ci est central dans la stratégie des écoles de production, tant par leur rôle de clientes des écoles, que par leur rôle de futurs employeurs des élèves. Elles deviennent des partenaires de l'école.
- L'appui des pouvoirs publics locaux est aussi un gage de la pérennité du financement et d'identification voire du portage du foncier ou de l'immobilier de l'école (niveau local).

3. Liés à la sensibilisation, l'identification et l'orientation des jeunes

Le porteur doit donner à voir sa méthodologie pour sensibiliser, identifier et orienter les jeunes vers cette formation apprenante, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs, académiques, et tout autre lieu d'accueil de jeunes. Une cartographie des acteurs susceptibles d'être en contact avec des jeunes potentiels élèves pourra être présentée, accompagnée si possible d'une liste de partenaires déjà sensibilisés au projet.

4. Liés aux conditions d'articulation de l'école avec les autres organismes de formation existants dans la proximité, dans une logique de suite de parcours de formation

- Le porteur décrit comment l'école s'insère dans une suite locale de parcours de formation, en précisant comment cette formation s'articule avec les autres formations disponibles localement. Cette cartographie permet d'apprécier les chances offertes aux jeunes de pouvoir poursuivre une formation et ainsi d'augmenter leur employabilité future. Les statistiques montrent que 77% des jeunes élèves sortant d'écoles de production poursuivent leur formation dont 52% dans un CFA pour préparer un diplôme de niveau supérieur au CAP/Bac Pro. La formalisation préalable d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements de formation professionnelle favorisera la sécurisation des poursuites d'études pour les jeunes concernés, ainsi que la mutualisation des équipements techniques.
- A ce titre les porteurs de projet sont invités à consulter le campus des métiers et des qualifications référents sur la filière quand celui-ci existe.

**5. Liés à la pérennisation du modèle économique de fonctionnement des écoles de production.
La part de financement lié au chiffre d'affaires engendré par l'activité de sous-traitance doit atteindre 33% du budget de fonctionnement, à moyen terme.**

Ces différents axes seront donc des éléments clés dans l'étude et la sélection des projets lauréats de cet appel à projet. Compte tenu de tous ces éléments et de la pluralité des enjeux au centre desquels se trouvent les écoles de production, une équipe projet pluridisciplinaire et représentative de toutes les parties prenantes de l'écosystème local sera nécessaire à terme.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier sera déposé sur le portail « Mes Démarches » (<https://mesdemarches.iledefrance.fr/>).

Les candidatures seront déposées au fil de l'eau à partir du 1er octobre 2025. A réception de la candidature un accompagnement sera proposé par la FNEP et la Région. Un comité de sélections se réunira fin novembre 2025 et fin juin 2026.

Les lauréats éligibles à cet appel à projet sont les structures de droit privé porteuses d'un projet d'école de production en Île-de-France pouvant ouvrir ses portes d'ici les rentrées 2026 et 2027. Sont donc éligibles par exemple les projets portés par des associations d'entreprises ou de personnes physiques, des fédérations d'entreprises ou par une entreprise, par une collectivité territoriale (par exemple EPCI ou PETR), en partenariat avec les entreprises de leur territoire.

Le dossier de candidature est composé d'un formulaire de demande et d'une description du projet. Plusieurs pièces jointes, notamment un descriptif des besoins en compétences du territoire/ diagnostic, le nombre d'élèves escomptés les 3 premières années, un budget prévisionnel sur 3 ans et un plan de trésorerie sur 2 ans, la présentation et le plan de financement des coûts d'ingénierie et des investissements sont demandés. Des courriers et marques d'engagement permettant d'évaluer le soutien au projet du monde économique et institutionnel peuvent être joints. Tout autre élément utile à la bonne compréhension du projet sera apprécié et pris en compte pour évaluer le projet suivant les caractéristiques précédemment citées.

La structure qui portera l'école de production doit obligatoirement être une association Loi 1901 (texte de loi), dont l'activité principale est Ecole de Production. L'association une fois constituée se substituera au candidat au présent appel à projet sur le portail « Mes Démarches » en transmettant les pièces justificatives nécessaires de nature administratives (statut de l'association, rib, etc.) ou des pièces spécifiques pour l'octroi des subventions ou de l'aide exceptionnelle (nombre d'élèves inscrits, les bilans d'activité, etc.).



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledeFrance.fr
RegionileDeFrance
ileDeFrance
ileDeFrance